

Décision

Générale

colonial

Décision n° 900 accordant une permission à Ahmed Waiss,

n° 900

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de La Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 117 en date du 15 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis : Vu la demande de permission en date du 8 août 1949 formulée par Ahmed Wais, infirmier, 7° échelon : Vu l'avis favorable du directeur du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours, à solde entière, pour en jouir à Borama (Somaliland), est accordée à Ahmed Wais, infirmier, 5° échelon, en service à l'hôpital colonial. Art. 2. La présente décision, qui aura effet pour compter du 1° septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera,

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R.CHAMBOREDON.